



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau

### SSA

#### du 26 novembre 2020

Le Comité Technique de Réseau du Service de Santé des Armées s'est réuni le 26 novembre 2020 en audioconférence. La délégation FO était composée de Annick VIDAL (HIA Laveran), Marie-Christine SIMON (12<sup>ème</sup> CMANG de Bordeaux), Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre), Serge SCALONE (HIA Sainte-Anne), Eric MONDANGE (HIA Desgenettes) et Norbert FAURE (HIA Robert Picqué).

FO, en préambule, a rappelé ses revendications (cf. DL) et, notamment, l'arrêt des suppressions d'emploi et l'embauche de personnel à statut. FO n'a cessé depuis des années de dénoncer ces suppressions et la crise sanitaire a corroboré cette revendication.

Le directeur central a indiqué que la ministre des armées lui avait donné la mission de préparer le SSA pour la période 2020/2030. Il présentera son projet à la ministre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; celui-ci s'appuiera sur un retour d'expérience en lien avec la crise sanitaire et les partenariats établis avec les établissements de santé dans les régions. Le directeur s'est engagé à présenter sa feuille de route aux organisations syndicales lors de réunions bilatérales.

Il a remercié l'ensemble des personnels civil pour leur travail qui permet aujourd'hui au service d'honorer ses missions opérationnelles et de prendre une part entière dans la crise sanitaire actuelle.

#### ✚ Préparation de l'avenir : Groupe de Travail parcours professionnel

##### Contexte

Alors que depuis 2016, le SSA a réalisé un travail d'édition de près de 40 fiches descriptives des parcours professionnels des personnels médicaux et paramédicaux militaires du SSA, il est apparu essentiel, cela étant demandé par ailleurs par les organisations syndicales, de conduire un travail équivalent pour les paramédicaux civils du SSA.

##### Objectif principal

Disposer pour l'ensemble des professionnels paramédicaux civils du SSA d'une fiche descriptive des parcours professionnels possibles, en ciblant en phase initiale : ASHQC, Aide-soignant, Technicien de laboratoire, Préparateur en pharmacie, Diététicien.

##### Objectifs opérationnels

- Faire connaître des professions en externe SSA : Promouvoir les professions paramédicales civiles du SSA notamment, lors des salons métiers.
- Disposer en interne SSA d'un support évolutif : Disposer d'un support régulièrement actualisé où apparaissent les missions, grades, indices de rémunération, modalités de recrutement, d'avancement.
- Présenter les parcours professionnels possibles : Mettre à disposition de tous les personnels paramédicaux civils une fiche descriptive des parcours professionnels possibles.

#### ✚ Plan Ségur : Transposition au SSA

##### Mesure socle

- Complément de traitement indiciaire de 183 € nets (et équivalent pour les contractuels),
- Mise en place en deux temps (septembre 2020 avec effet rétroactif et mars 2021).
- Doublement de l'avancement pro/pro pour 2020 et 2021 par rapport à 2019.

##### Mesure de moyen terme

- Revalorisation des grilles indiciaires du personnel soignant, médico-technique et de rééducation :
  - Travaux débutés en septembre 2020,
  - Résultats attendus en fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021,
  - Mise en œuvre prévue, au plus tard, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Seul point certain : passage en catégorie B des aides-soignants.

Les nouvelles grilles devraient s'appliquer au personnel civil du SSA concerné.

##### Rénovation du régime indemnitaire

- Travaux en cours depuis septembre 2020,
- Résultats attendus au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Les indemnités ou primes suivantes ne seront pas concernées : indemnité de résidence, supplément familial de traitement, indemnité de sujétion des aides-soignantes, primes liées au temps de travail, primes liées à l'exercice de fonctions dans un département ultramarin.
- La revalorisation des indemnités pour travail de nuit et dimanche et jours fériés fera l'objet d'un travail spécifique.
- Nécessité d'attendre les résultats de ces travaux pour en évaluer l'impact.

### Autres mesures

- Revalorisation des heures supplémentaires.
- Prime d'engagement collectif : une prime d'engagement collectif portée à 100 € nets par mois pour renforcer les projets d'équipe d'amélioration de la qualité des soins et valoriser l'engagement collectif. Le décret n°2020-255 du 13 mars 2020 a créé la prime d'intéressement collectif dans la fonction publique hospitalière.

Ces points, non encore finalisés, ne sont pas encore abordés par le Service des Ressources Humaines Civiles.

### Seuls les personnels des HIA sont concernés par les mesures du Ségur.

**FO** revendique que ces mesures concernent l'ensemble des personnels du SSA. Même statut, même rémunération. **FO** a demandé comment serait transposée cette mesure salariale aux ouvriers de l'état et PCRL travaillant dans les centres médicaux chirurgicaux du SSA à l'étranger, eux-mêmes confrontés à la pandémie COVID.

### Télétravail

À ce jour, 42 personnels civils sont en télétravail et 463 civils et militaires en travail en mobilité.

**FO** a dénoncé la lenteur administrative pour délivrer les arrêtés permettant de régulariser la situation des agents en télétravail et les difficultés des agents pour accéder au télétravail (manque de matériel, frein hiérarchique, etc.)

### Bilan des IDV et ruptures conventionnelles

Sur 15 IDV, 10 ont été acceptées et 5 refusées (3 fonctionnaires et 2 ouvrier de l'état).  
Sur 16 ruptures conventionnelles, 3 favorables et 13 refus.

### Rappel FO

→ Lorsqu'un personnel demande une rupture conventionnelle, il doit être reçu en entretien et sa demande ne doit pas être refusée par son établissement.

→ Lors de son entretien, le personnel peut être accompagné par un représentant syndical ou une personne de son choix.

### Recrutements 2021

- 122 recrutements
- 76 concours
- 46 reconversions (4139-2)

### Réforme organisation du SSA

Un projet d'arrêté a été présenté au vote, il consiste à retirer la Direction Générale des Ressources Humaines de l'administration centrale.

Le résultat du vote est le suivant :

- FO et CGT : contre
- CFDT : abstention
- UNSA : pour

### Montants des primes de service

Catégorie	CB*	MR*	Plafond retenu pour une modulation
A (Cadre de santé / ISGS / PCRMT)	242	170€	150€
B (TPC)	282	145€	125€
C (AS/ACHQ)	1066	115€	95€

\*Le montant de référence (MR) à attribuer à tout agent ayant atteint ses objectifs et dont la manière de servir est jugé satisfaisante.

\*La contribution budgétaire (CB) est le montant permettant de déterminer une enveloppe par corps.

Le CIA 2021 risque malheureusement de ne pas être aussi faste que les années précédentes, au vu du contexte actuel.

### CONCLUSION

Malheureusement, les établissements hospitaliers civilo-militaires, en particulier, n'ont pas eu de réponse sur leur avenir. **FO** espère que notre directeur et notre ministre sauront tirer les leçons de la pandémie, qui a démontré un manque criant de capacité d'accueil dans les hôpitaux, et que le SSA réarmera les EHCM en lits, en réanimation, etc...

Seul l'arrêt pur et simple de cette politique de transformation apportera des perspectives nouvelles au personnel civil du SSA.

**FO** soutiendra toute les actions et manifestations dans les établissements pour faire reculer les décisions qui iront à l'encontre des intérêts matériels et moraux des personnels.



Le 30 novembre 2020



## Déclaration liminaire

# CTR SSA

du 26 novembre 2020

Monsieur le Directeur central, Mesdames, Messieurs,

Les élus Force Ouvrière n'ont eu de cesse, lors des CTR précédents, de faire part des revendications qu'ils portaient au nom des personnels de nos établissements (voir la dernière déclaration liminaire au CTR du 18 juin 2020).

Pour rappel quelques revendications exposées :

- Fin des restructurations et des suppressions de spécialités, de services et de lits. L'arrêt des transferts et mutualisations (laboratoires, réanimations, urgences, etc.).
- L'arrêt de la politique de gouvernance du SSA sujette aux décisions des ARS.
- Un projet de gouvernance des HIA est à l'étude : Pourquoi ? Dans quel but ?
- L'embauche de personnels à statuts.
- Les conditions de travail.
- L'augmentation des salaires.
- Les problèmes de gestion RH liés à un manque criant de personnels dans ces services.
- Le développement du télétravail. Alors que le gouvernement le préconise, les établissements du SSA renâclent à le mettre en place.

Aujourd'hui s'ajoutent à ces revendications, les revendications suivantes :

- Les mesures salariales négociées lors du Ségur doivent s'appliquer à l'ensemble des personnels du SSA, dont les PCRL travaillant dans les centres médicaux du SSA à l'étranger.
- Les établissements hospitaliers civilo-militaires doivent continuer d'exister avec les moyens humains et financiers nécessaires pour qu'ils retrouvent une activité qui réponde aux enjeux sanitaires auxquels nous sommes confrontés. Quel avenir pour Bordeaux, Metz et Lyon ?

La crise sanitaire liée au COVID 19 a mis en exergue les nombreuses difficultés rencontrées par les personnels de la santé. Ces dernières années, les réductions drastiques d'effectifs, les nombreuses mutualisations et restructurations, les fermetures de services et de lits (7 500 en 2018-2019) au détriment de la prise en charge des patients, ont profondément abimé l'Hôpital Public. Le service de santé des armées n'a pas fait exception à la règle.

Monsieur le Directeur, vous venez de prendre vos fonctions, les élus Force Ouvrière et les personnels attendent maintenant des réponses aux questions et revendications posées.  
**Quelle est la politique que vous allez mettre en œuvre au sein du SSA ?**

La LPM 2019-2025 s'est concrétisée par l'arrêt de la déflation d'effectifs et prévoit leur stabilisation jusqu'en 2023, puis leur remontée modérée au-delà. **Nous avons besoin de précisions sur le modèle hospitalier militaire que vous souhaitez définir pour l'avenir avec le recentrage sur le soutien aux forces que vous avez annoncé.**  
Quelle sera l'impact pour le personnel civil, très attaché à sa mission de service public ?

Monsieur le Directeur central, comme l'indique la lettre ouverte intersyndicale de l'HIA Desgenettes qui vous cite « *Pour engager le SSA vers un avenir prometteur, je souhaite que notre action s'appuie sur la confiance, moteur indispensable de toutes les entreprises* », **il est urgent que vous répondiez aux personnels sur les questions qui sont évoquées dans cette déclaration pour gagner la confiance des personnels.**

Nous vous remercions de votre attention.

*Le 26 novembre 2020*